

Considérant que des erreurs manifestes ont été constatées durant l'enquête publique, il sera procédé à une nouvelle enquête publique à une date ultérieure. Cette nouvelle enquête publique fera l'objet d'une communication ultérieure des services de l'Etat.

commune de Mésanger - projet de liaisons douces

enquête préalable à la DUP- pv de synthèse

L'enquête s'est déroulé dans des conditions normales pour le public, en ce qui concerne l'accès à l'information comme les conditions de remise des observations et des remarques, et ce sans incident notable. ; **10** contributions ont été déposées sur le registre dématérialisé commun aux 2 enquêtes ; deux d'entre elles émanent de propriétaires.

observations	commentaires du Commissaire Enquêteur	Réponses de la commune
<p>Contribution 1 : Mme Gautier Angélique - avis favorable sur le projet - souhait d'un accompagnement paysager du projet et de sa visibilité y compris la nuit.</p>	<p>le dossier contient de nombreux éléments de traitement paysager ; à préciser la signalétique et le possible usage « tout temps » .</p>	<p>L'éclairage n'est pas prévu pour la nuit en raison de son coût élevé et de la volonté de la Commune de réduire l'amplitude des éclairages publics (décision actée en 2022 d'éteindre l'éclairage de 22h à 6h). Une signalétique spécifique sera prévue pour signaler la liaison douce aux automobilistes (panneaux du type « attention traversée de randonneurs »). Pour les usagers, ils seront avertis par de la signalisation horizontale et verticale de la présence d'une route. Les haies seront adaptées au niveau des intersections pour améliorer la visibilité.</p>
<p>Contribution 2: Mme Bobin Magalie</p> <p>Cette personne est commerçante sur le bourg de Mésanger ; elle exprime un avis favorable au projet pour les déplacements sécurisés de ses clients ,adultes comme adolescents.</p>	-	
<p>Contribution 3 : Mme Avril Dolorès</p> <p>Habitante du village des Etourneaux, qui fournit un avis favorable , plus particulièrement pour les déplacements des jeunes de ce village excentré.</p>	-	

observations	commentaires du Commissaire Enquêteur	réponses de la commune
<p>Contribution 4: Mme Planchenault Lucie</p> <p>donne un avis favorable au projet afin de sécuriser les déplacements et s’inscrire dans une démarche plus respectueuse de l’Environnement en réduisant l’usage de la voiture. S’étonne de l’opposition de quelques propriétaires au projet.</p>	-	
<p>Contribution 5 : Mme Hugon</p> <p>est une cycliste qui vient travailler à Mésanger ; elle explique la difficile cohabitation avec les véhicules motorisés ; elle donne un avis favorable au projet.</p>	-	
<p>Contribution 6 : Mr Renaud : propriétaire des parcelles YL 35 et YK 47 ;</p> <p>- observation 1 : rappel de la sortie du collecteur des eaux pluviales de la parcelle YL 35 dans le fossé de la RD 14. - demande 2 : la parcelle YK 47 supporte une réserve d’eau pour les pompiers avec un accès à conserver comme la possibilité d’écouler le trop plein de cette réserve. - demande 3 : porte sur les mesures d’aménagement adoptées pour éviter que des cyclistes quittent l’itinéraire dédié pour reprendre la RD 14.</p>	<p><i>Ce propriétaire ne se prononce pas sur l’utilité publique du projet.</i></p> <p><i>Les demandes et questions relèvent de l’enquête parcellaire dans la mesure où la proposition d’aménagement peut entraîner des incidences sur les emprises à acquérir.</i></p>	-

observations	commentaires du Commissaire Enquêteur	réponses de la commune
<p>Contribution 7 : Bioteau Adrien propriétaire indivis de la parcelle Y40 et 41</p>	<p>Ce propriétaire indivis ne s'oppose à l'utilité du projet, mais à l'emprise proposée ; les arguments exposés comme les réponses attendues relèvent de l'enquête parcellaire.</p>	<p>-</p>
<p>Contribution 8 : Orhon Sébastien habitant du village du Bois Ruthion ; émet un avis favorable au projet qui permettra de sécuriser en particulier les déplacements des jeunes vers les équipements sportifs du bourg en évitant de recourir à la voiture des parents, qui pourront de leur côté aller vers les commerces sans obligatoirement prendre un véhicule motorisé.</p>	<p>-</p>	
<p>Contribution 9 : Chalumeau Antoine fournit un avis favorable au projet en particulier pour le village des Etourneaux, la future liaison douce pourra être utilisée aussi bien vers le bourg de Mésanger que vers la polarité d'Ancenis.</p>	<p>-</p>	
<p>Contribution 10 : commune d'Ancenis : avis favorable au projet</p>	<p>La commune d'Ancenis, polarité principale du secteur, confirme l'intérêt intercommunal du projet. Demande d'échange sur les choix à opérer à la jonction entre communes.</p>	<p>Une concertation est engagée avec la Commune de Ancenis-Saint-Géréon (première réunion organisée en décembre 2021). Le tracé prévoit une prolongation de la liaison douce via le village de la Millaudière permettant de relier la Commune de Ancenis-Saint-Géréon et les polarités principales.</p>

PV remis le 7 juillet 2023 par le commissaire enquêteur aux représentants de la commune

rapport en réponse de la commune Maître d'ouvrage le x juillet 2023 par